

**DÉCISION DU PRÉSIDENT  
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION & D'AMÉNAGEMENT TECH-ALBÈRES**

**OBJET : DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION  
pour la réalisation de travaux de reprise sur les ouvrages  
des futurs systèmes d'endiguement de Banyuls-sur-Mer et d'Argelès-sur-Mer**

**Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020/16 Réf.04/09-04 en date du 4 septembre 2020 portant délégation du Comité Syndical au Président en application des articles L5711-1 et L5211-10 du CGCT ;

Considérant la nécessité de procéder rapidement à une demande de subvention auprès de l'État, pour la réalisation de travaux de reprise des ouvrages constitutifs des systèmes d'endiguement que le Syndicat souhaite reconnaître sur les communes de Banyuls-sur-Mer et d'Argelès-sur-Mer. Cette opération consistera à rendre véritablement fonctionnels certains ouvrages constitutifs des systèmes d'endiguement (étanchéification notamment) avant leur autorisation par les services de l'État au titre de la rubrique 3.2.6.0 de la loi sur l'eau.

Attendu de l'impossibilité d'organiser un comité syndical dans le mois qui suit,

**DECIDE**

**Article 1:** De solliciter les partenaires financiers prévisionnels de l'opération selon le plan de financement suivant :

<b>Montant prévisionnel du projet :</b>		<b>108 333 € HT</b>
<b>État (fonds vert)</b>	<b>80 %</b>	<b>86 666 €</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>20 %</b>	<b>21 667 €</b>

**Article 2:** Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,

**Le Président  
Alexandre PUIGNAU  
Maire de Les Cuvèges**

